

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2022

DÉBUT DE SÉANCE : 18H30

▪ Fonctionnement du Conseil municipal

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2022

Pas de remarques ou corrections à apporter sur le Procès-verbal.

Le Conseil municipal adopte, à la majorité des suffrages exprimés, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 mars 2022,

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTE :	Pour	24	
	Contre	03	(BARTHES, VIC, PANERO)
	Abstention	00	

2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2022

Pas de remarques ou corrections à apporter sur le Procès-verbal.

Le Conseil municipal adopte, à la majorité des suffrages exprimés, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 avril 2022,

Nombre de membres en exercice : 27
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTE : Pour 24
 Contre 03 (BARTHES, VIC, PANERO)
 Abstention 00

Finances publiques

3 - Approbation du compte administratif 2021 de la commune de Trèbes

Le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, approuve le compte administratif 2021 de la commune de Trèbes.

Nombre de membres en exercice : 27
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de suffrages exprimés : 25 (M. Le Maire ne prend pas part au vote)

VOTE : Pour 22
 Contre 03 (BARTHÈS, VIC, PANERO)
 Abstention 00

4 - Approbation du compte de gestion 2021 de la commune de Trèbes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le compte de gestion 2021 de la commune de Trèbes.

Nombre de membres en exercice : 27
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTE :	Pour	27
	Contre	00
	Abstention	00

5 - Affectation des résultats d'exploitation 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le compte de gestion 2021 de la commune de Trèbes

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	19
Nombre de suffrages exprimés :	27

VOTE :	Pour	27
	Contre	00
	Abstention	00

RESSOURCES HUMAINES

6 - Approbation des nouveaux cycles de travail des agents de la ville de Trèbes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve les nouveaux cycles de travail tels que définis en service par service ;
- précise que des dérogations resteront possibles de façon occasionnelle et/ou pour certains postes dans l'intérêt du service.
- établit que lesdits nouveaux cycles de travail entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2022.

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	19
Nombre de suffrages exprimés :	27

VOTE :	Pour	27
	Contre	00
	Abstention	00

7 - Fixation du taux d'avancement de grade pour l'année 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- décide de fixer à 100 % le taux de promotion pour tous les cadres d'emplois et tous les grades remplissant les conditions pour cet avancement de grade, pour l'année 2021.
- précise que ce taux implique l'avancement de tous les fonctionnaires répondant aux conditions statutaires et aux conditions fixées dans les lignes directrices de gestion en matière de parcours professionnel, sans préjudice du pouvoir d'appréciation de l'autorité territoriale en raison d'un motif d'intérêt général, de circonstances ou d'une situation individuelle ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	19
Nombre de suffrages exprimés :	27

VOTE :	Pour	27
	Contre	00
	Abstention	00

8 - Création d'un nouvel emploi saisonnier en vue de l'organisation des « journées jeunes sportifs trébéens »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise la création d'un nouvel emploi saisonnier en vue de l'organisation des « journées jeunes sportifs trébéens »

Nombre de membres en exercice : 27
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTE : Pour 27
 Contre 00
 Abstention 00

9 - Modification des conditions de prise en charge des frais de déplacement du personnel de la ville de Trèbes

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des suffrages exprimés,

- approuve la fixation des nouveaux tarifs pour la prise en charge des frais de déplacement du personnel de la ville de Trèbes, tel qu'exposés ci-dessus.
- abroge la délibération précédente du 8 octobre 2020 ayant le même objet.
- précise que les autres dispositions relatives aux frais de déplacement (éligibilité des frais, modalités de justification...), figurant dans le décret n°2019-319 du 26 février 2019, pourront être directement appliquées par le service des ressources humaines.

Nombre de membres en exercice : 27
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTE : Pour 27
 Contre 00
 Abstention 00

10 - Avenant au contrat groupe d'assurance statutaire en vue de la prise en compte des nouvelles modalités de calcul du capital- décès

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- prend acte du fait que le taux global de cotisation de la commune pour les agents statutaires passera de 2,30% de la masse salariale brute (dont 2,15% toujours dédié à la couverture de l'absence pour accident de service) à 2,40%
- approuve cette augmentation de 0,10% correspondant environ à 1700€ par an, au regard de la masse salariale de Trèbes.

Nombre de membres en exercice : 27
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTE : Pour 27
 Contre 00
 Abstention 00

Opérations immobilières

11 - Acquisition définitive de terrains dans le cadre de la mise en œuvre du « fonds Barnier »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve l'acquisition concomitante ou fractionnée, par la commune de Trèbes, des parcelles cadastrées AY 89 - 92 - 93 - 94 - 95 - 96 - 98 - 107 - 108 - 109 - 110 - 113 - 114 - 115 - 116 - 136 - 137 - 138 - 341 - 353 - 354 - 363 - 364 - 397 - 401, selon l'avancement des travaux de démolition par l'EPF, pour un montant global s'élevant au maximum à 4 097 621,24 € et dont les montants sont précisés par origine de propriété en annexe à la présente délibération.
- autorise Monsieur le Maire à signer le ou les acte(s) d'acquisition, à accomplir toutes les formalités administratives et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Nombre de membres en exercice : 27
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTE :	Pour	27
	Contre	00
	Abstention	00

12 - Acquisition de deux appartements de la résidence Monséjour appartenant à la SCI AJ immobilier

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve l'acquisition des 2 appartements pour un montant de 52 000 €, auxquels s'ajouteront 6 000 € de frais d'agence.

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	19
Nombre de suffrages exprimés :	24

VOTE :	Pour	24	
	Contre	00	
	Abstention	03	(BARTHÈS, VIC, PANERO)

13 - Acquisition d'un appartement de la résidence Monséjour appartenant à Mesdames MIRALLÈS et BENSON

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve l'acquisition des 2 appartements pour un montant de 52 000 €, auxquels s'ajouteront 6 000 € de frais d'agence.

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	19
Nombre de suffrages exprimés :	24

VOTE :	Pour	24	
	Contre	00	
	Abstention	03	(BARTHÈS, VIC, PANERO)

FIN DE SÉANCE À 19H22